

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)
DU MARDI 2 DECEMBRE 2014, A 20 H**

Etaient présents : Christian De Wreede, Jean-Louis Dufaut, Benoît Groux, Alain Hourseau, Evelyne Juffin, René Marche, Carole Monlouis-Boniface, Francine Ninoreille, Marie-Noëlle Périn et Céline Pestel, Sandrine Petit, Jean-Claude Santune

Etaient absents représentés : Carène Laffilée représentée par René Marche, Isabelle Noël représentée par Alain Hourseau et Laurent Péronne représenté par Marie-Noëlle Périn.

Sur proposition de M. le Maire, le CM accepte à l'unanimité d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- . Forêt communale : mise à l'état d'assiette pour délivrance 2016
 - . Annulation de créance : commune de Sommeval
-

Secrétaire de séance : Francine Ninoreille

Ordre du Jour :

1) Budget communal : délibérations budgétaires modificatives 2014

Un dossier relatif au budget communal 2014 est distribué à chaque conseiller. Il détaille toutes les opérations donnant lieu à une délibération budgétaire modificative, en fonctionnement et en investissement.

Au vu de ce document et ayant entendu les explications de M. le Maire, le CM adopte à l'unanimité les modifications présentées.

- Modification du budget en fonctionnement :
 - . en recettes + 22 017,00 €
 - . en dépenses + 15 318,40 €
- Modification du budget en investissement :
 - . en recettes + 11 393,00 €
 - . en dépenses - 2 103,00 €

Les points abordés en investissement et qui ont fait l'objet d'une modification sont :

En dépenses

- service technique : achat de balais rotatifs et d'un petit tracteur,
- secrétariat de mairie : annulation de l'achat d'un poste informatique (contrat de location),
- service d'entretien : réduction du coût pour l'achat de la plate-forme pour le nettoyage des vitres (changement de fournisseur),
- stade intercommunal : coût supplémentaire pour l'installation de la main courante,
- voirie :
 - . Réduction du devis pour la pose d'un lampadaire, impasse de la Médiathèque,
 - . Achat de panneaux de signalisation routière,
 - . Achat de panneaux signalétiques pour les entreprises,
 - . Coût supplémentaire pour l'aménagement de la rue de la Paix,
 - . Annulation des travaux d'aménagement des eaux pluviales de la rue de la Ligne qui seront pris en compte avec la réfection des trottoirs de cette rue,
 - . Réduction du coût de réfection du chemin des Cerisiers (négociation du marché réalisée par R. marche),
- abribus : coût supplémentaire pour la pose de l'abribus,
- benne à verres : annulation de l'achat de la benne, la société de collecte ayant procédé au remplacement de celle qui était cassée,
- cimetière : achat et mise en place d'un columbarium (marché négocié par E. Juffin pour se conformer aux normes en vigueur).

En recettes

- attribution d'une subvention pour la pose de barrières de sécurité devant l'entrée des élèves du collège, rue du Gymnase,
- augmentation du fonds de compensation de la TVA,

- augmentation de la taxe locale d'équipement (TLE),
- augmentation de la taxe d'aménagement (TA).

2) Assainissement tarif 2015

Sur proposition de R. Marche, le CM accepte à l'unanimité, d'appliquer une augmentation de 2% sur les tarifs de l'assainissement :

- prix du mètre cube en 2015 : 0,87 euros (tarif 2014 : 0,85 euros)
- redevance forfaitaire en 2015 : 77,00 euros (tarif 2014 : 75,00 euros)
- raccordement au réseau d'assainissement
- participation à l'égout : 2 940,00 euros (tarif appliqué depuis le 4 septembre 2012 : 2 900,00 euros)

3) Assainissement : admission en non valeur

En concertation avec la receveuse municipale de la Trésorerie de Bouilly, R. Marche explique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à trois admissions en non valeur.

Tous les recours ont été tentés et les sommes sont irrécouvrables : les familles et l'entreprise concernées sont respectivement en situation de surendettement et en liquidation judiciaire.

Au vu de ces éléments, le CM accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur des factures d'assainissement des trois dossiers déclarés irrécouvrables par la Trésorerie, pour un montant total de 404,00 euros.

4) Foyer familial : tarif 2015

A. Hourseau distribue à chaque conseiller trois documents relatifs à la salle du foyer familial : le premier concerne les propositions de tarification pour 2015, le second établit un bilan financier du foyer (dépenses / recettes) pour 2014 et les années antérieures, le troisième récapitule les dépenses engagées par la commune depuis 2008 (travaux, investissements et réparations).

A la question de S. Petit, A. Hourseau répond que pour 2015, les travaux envisagés concerneraient entre autres, la réfection du plancher et l'isolation de la porte. Il attend actuellement la venue d'un artisan susceptible de réparer le rideau de la scène.

B. Groux demande si le régulateur de chauffage a été installé. A. Hourseau dit que non, mais précise que L. Péronne est en charge de ce dossier. M. le Maire confirme que dernièrement, la société Dalkia a effectué un repérage.

Au vu du tableau des propositions de tarif de location de la salle du foyer familial, le CM accepte à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 2%.

A. Hourseau rappelle à l'assemblée que la tarification pour les habitants extérieurs est maintenue, car conformément à la décision du CM lors de sa séance du 3 juin 2014, la salle peut être louée aux administrés de la commune de Souigny qui en feraient la demande.

5) Maisons fleuries et décorations de Noël : montant de la dotation pour le concours communal des maisons fleuries et des décorations de Noël pour 2014

Sur proposition de M. le Maire, le CM accepte à l'unanimité de porter au compte de dotation pour le concours communal des maisons fleuries et des décorations de Noël relatif à l'année 2014, la somme de 1 500,00 €.

Le CM charge la commission de l'environnement de répartir équitablement cette enveloppe budgétaire, entre les lauréats des maisons fleuries et les lauréats des décorations de Noël.

6) Affouage : approbation du règlement 2014-2015

La commission des bois soumet au CM deux règlements d'exploitation pour l'affouage 2014-2015 : l'un pour la forêt communale de Bouilly, l'autre pour la forêt indivise de Bouilly-Souigny.

Ces règlements ont été établis par les membres de la commission des bois et par les agents de l'Office National des Forêts (ONF).

M. le Maire fait lecture de ces deux documents qui indiquent notamment :

- les parcelles à exploiter (désignation des parcelles pour chaque partie : forêt communale et forêt indivise)
- le mode d'exploitation à appliquer (différent pour la forêt communale et pour la forêt indivise)

- l'interdiction de déposer des déchets (pneu, bidon...)
- le traitement des rémanents
- le débardage
- les pénalités encourues en cas de non-respect des consignes
- la présentation d'un justificatif "assurance responsabilité civile"

Ch. De Wreede souligne le fait que toutes ces règles sont déjà pratiquées par les affouagistes de longue date. La mise en place du règlement est un atout supplémentaire. J-C. Santune soutient cette action car il estime que l'affouage doit être règlementé.

Le CM approuve à l'unanimité les deux règlements d'exploitation présentés.

7) Syndicat intercommunal des écoles de Bouilly-Souligny-Javernant-Sommeval : reversement du fonds d'amorçage des Rythmes Scolaires au syndicat

Dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires, un fonds d'amorçage est versé aux collectivités.

La demande par internet doit obligatoirement être réalisée par les communes.

Dernièrement, la commune de Bouilly a reçu la somme de 6 210,00 € qui représente 1/3 du montant global attribué au titre de fonds d'amorçage.

La commune de Bouilly qui a transféré sa compétence scolaire au syndicat intercommunal des écoles de Bouilly-Souligny-Javernant-Sommeval, a le devoir de reverser cette somme au syndicat, ainsi que les 2/3 restants lorsqu'ils seront attribués.

Le CM accepte à l'unanimité que toutes les sommes perçues par la commune de Bouilly au titre du fonds d'amorçage soient reversées dans leur intégralité au syndicat intercommunal des écoles de Bouilly-Souligny-Javernant-Sommeval.

A la question de J-C. Santune, M. le Maire répond qu'au cours du congrès des maires de France, le fonds d'amorçage a été évoqué : il serait pérennisé à condition que les collectivités mettent en place un projet éducatif territorial de qualité. A ce jour, rien ne dit que les 2/3 restant à venir soient versés et que l'opération soit reconduite en 2016...

8) Logement communal : dépôt de garantie

Suite à la demande des locataires et conformément à la réglementation en vigueur, il convient de porter le dépôt de garantie à UN mois au lieu de DEUX.

Le CM accepte à l'unanimité cette proposition.

M. le Maire apporte une précision complémentaire : les locataires ont sollicité un report d'occupation des lieux. Ils emménageront donc le 15 décembre. Un avenant a été établi dans ce sens.

9) Forêt communale

Le CM accepte à l'unanimité, d'inscrire à l'état d'assiette 2015, les parcelles 10 A, 12 A et 14 dont les surfaces respectives sont de 9,19 ha, 1,55 ha et 13,64 ha, aux conditions de vente et de délivrance annoncées dans l'exposé de M. le Maire.

10) Budget communal : admission en non-valeur

Pour mémoire, la commune de Sommeval est redevable envers la commune de Bouilly de la somme de 6 744,00 euros, au titre de la participation des frais scolaires pour les années 2003 et 2004.

Aujourd'hui, plus aucun recours n'est possible.

Sur proposition de M. le Maire, le CM accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur de cette dette. Il est précisé que cette admission a été programmée lors de la préparation du budget 2014, en début d'année.

11) Informations diverses.

M. le Maire :

- Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) :

Un courrier du SDEA a informé la municipalité qu'un projet de dissolution du syndicat dont les compétences seraient transférées à la Région, est actuellement à l'étude.

M. le Maire et R. Marche pensent que ce projet aurait sans aucun doute un impact négatif pour les communes. En effet, le service de proximité qu'offre actuellement le SDEA ne serait plus assuré. Les élus locaux ne seraient plus consultés pour donner un avis sur les opérations courantes, sur les travaux à réaliser ou sur l'entretien des réseaux.

L'Association des Maires de France rejoint cet avis. Même si ce projet n'est qu'une proposition, il convient toutefois aux collectivités territoriales de manifester leur souhait de conserver les syndicats d'énergie au niveau des départements. Un courrier sera fait dans ce sens.

- Syndicat de Gestion du Gymnase Intercommunal (SGGI) :

Il a été demandé par courrier, au Président du SGGI de procéder dans les meilleurs délais à l'entretien du terrain situé rue du Gymnase. En effet, ce terrain est en friche depuis plusieurs mois abritant une végétation et des animaux nuisibles à l'environnement, mais également préjudiciables aux riverains.

- Conciliateur de Justice :

L'association des conciliateurs de Justice de l'Aube annonce dans un courrier daté du 27 novembre 2014, qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, M. Jean-Claude Boeglin est désigné conciliateur de justice du canton "Les Riceys" (regroupement des anciens cantons de "Bouilly-Chaource-Les Riceys").

Il remplace M. Philippe Trancart qui assurait l'intérim sur le canton de Bouilly après l'arrêt d'activité de M. Raoul Heintz.

- Centre Communal d'Actions Sociales :

Un administré de Bouilly a fait un don de 40,00 euros au CCAS de Bouilly. Le CM remercie cette personne pour son geste.

- Pouvoir :

Lorsqu'un élu ne peut assister à un conseil municipal, il a la possibilité de donner pouvoir à un autre membre qui le représentera tout au long de la séance.

La procuration envoyée par e.mail peut susciter des contentieux. Aussi, il est demandé aux élus utilisant cette option, d'adresser leur pouvoir en pièce jointe.

- Régie de Recette :

Au cours de la séance du 22 juillet 2014, le CM a décidé de créer une régie de recette. Afin de finaliser sa mise en place, il convient de désigner un membre du CM pour tenir cette régie.

Après débat, Carole Monlouis-Boniface accepte la fonction de régisseur.

Il est précisé que la régie ne peut en aucun cas récolter les fonds pour le compte du Téléthon.

- La Poste :

Suite à la rencontre du 30 septembre 2014, un nouveau rendez-vous est programmé le 8 décembre avec les dirigeants de La Poste départementale et le Président de la CDPPT, pour étudier d'autres propositions relatives aux horaires d'ouverture du bureau de Poste de Bouilly.

- Sapeurs Pompiers Volontaires du Centre de Secours de Bouilly :

M. le Maire manifeste sa déception car très peu de conseillers ont assisté à la remise de médailles organisée par le Centre de Secours, à l'occasion de la Sainte Barbe.

B. Groux fait également observer le peu d'implication des familles des Jeunes Sapeurs-Pompiers à cet événement.

B. Groux et M. le Maire :

- Local Jeunes :

a. Conformément à ce qui a été annoncé au cours de la précédente séance du CM, une réunion s'est tenue pour établir la charte d'utilisation du local mis à la disposition des jeunes par la municipalité.

Avec l'aide de Marie-Noëlle Périn et Chrystel Péronne, membres de la commission des jeunes, la charte a pris forme malgré un nombre limité de jeunes présents. Elle précise notamment les points suivants :

- la tranche d'âge autorisée à ce local est de 15 ans à 22 ans,
- le nombre de jeunes admis dans la salle est de 13 personnes maximum,
- le nombre de jeunes venant de l'extérieur et admis en tant que visiteurs est de 2 (sur invitation)
- l'interdiction formelle de fumer ou de consommer de l'alcool dans la salle, sous peine de sanction.

Un jeu de clés a été confié aux trois responsables désignés interlocuteurs auprès de la municipalité. Ils ont la charge de veiller au respect de la charte et à la bonne utilisation de la salle.

S. Petit fait part de quelques questions émanant de jeunes de la commune dont l'âge correspond à celui de ce "club de jeunes". M-N. Périn et B. Groux apportent les précisions suivantes :

- la salle est destinée à tous les jeunes de 15 à 22 ans qui habitent sur le territoire de la commune de Bouilly,
- les jeunes de 15 à 22 ans venant d'une autre commune n'auront accès à la salle que sur invitation et en présence des membres du club,
- les jeunes peuvent venir en mairie aux heures de permanence des élus ou contacter l'un des trois responsables désignés, pour obtenir des informations,
- que la diffusion de l'information relative à la mise à disposition de ce local n'a pas été évoquée.

b. Deux enfants de l'école élémentaire ont interrogé M. le Maire pour savoir si la municipalité envisage quelque chose pour eux. A la question de M-N. Périn, M. le Maire précise qu'ils aimeraient aussi qu'une salle leur soit dédiée.

La commission des jeunes est en réflexion sur leurs besoins : la tranche d'âge concernée n'étant pas encore autonome, un encadrement sera donc nécessaire et impliquera obligatoirement une participation des adultes.

Une rencontre avec les demandeurs sera nécessaire pour comprendre leurs attentes et définir les besoins.

S. Petit précise qu'un projet de microsite a été évoqué au cours des années précédentes mais qu'il n'a pas été approfondi.

B. Groux :

- Club sportif " Aube Sud Vanne Pays d'Othe " (ASVPO) :

Etant indisponible pour la remise de maillots organisée par l'ASVPO le samedi 13 décembre 2014, Ch. De Wreede a accepté de le remplacer afin de représenter la municipalité et la commission des sports lors de cette cérémonie.

13) Questions diverses.

- A la question de J-C. Santune , M. le Maire répond que le logement situé au dessus du bureau de la Poste de Bouilly est loué par les services de la Poste.

La séance est levée à 22h25